



*Afrique et développement*, Vol. XXXIX, No. 4, 2014, pp. 91–116  
© Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique,  
2015 (ISSN 0850-3907)

## **Des approches méthodologiques à la recherche évaluative : les spécificités et les modalités de la recherche évaluative et ses liens avec la sociologie**

Aladjì Madior Diop\*

### **Résumé**

Qu'est-ce qui différencie la recherche évaluative des autres types de recherche ? Sur quelles modalités s'appuie-t-elle ? Qu'est-ce qui fonde ses liens avec la sociologie ? Voilà les questions auxquels l'auteur de ce texte tente de répondre. Après avoir présenté les différentes approches (courants) méthodologiques en sociologie, il a démontré que la recherche évaluative qui s'est imposée comme domaine de recherche à part entière fera siennes les méthodes et techniques de la recherche sociale. Comme dans la plupart des disciplines de recherche, deux grands paradigmes, que sont le paradigme empirique et le paradigme normatif, déterminent la démarche du chercheur qui se lance dans la recherche évaluative. Ce type de recherche qui, à ses débuts, a développé des méthodes et des techniques diversifiées pour mesurer l'efficacité des programmes sociaux cessera, à partir de la fin de la décennie 1980, d'être au service des sciences de la gestion pour mettre l'accent sur des préoccupations de validité et d'utilité sociale, se rapprochant davantage à la sociologie.

### **Abstract**

What is the dividing line between evaluative research and other types of research? On what modalities is it based? What is it that shapes its links with sociology? These are the questions to which the author of this paper attempts to provide answers. After presenting the different methodological approaches (trends) in sociology, he further demonstrated that evaluative research that has emerged as a distinct area of research has endorsed the methods and techniques of social research. As in most research disciplines, two major paradigms are explored, i.e. the empirical and normative paradigms that determine the approach adopted by the researcher who embarks on an evaluative research. This type of research which, in its infancy, developed

---

\* Université Laval du Québec. Email: [aladjì-madior.diop.1@ulaval.ca](mailto:aladjì-madior.diop.1@ulaval.ca)

diversified methods and techniques to measure the effectiveness and efficiency of social programmes, ceased to be at the service of management sciences from the end of the 1980s to focus on the issues of validity and social utility, thus adhering more closely to sociology.

### Introduction

Née avec la révolution industrielle et politique,<sup>1</sup> la sociologie a manifesté, dès ses débuts, sa vocation scientifique. À l'instar des autres sciences humaines et sociales, elle a affiché la certitude que le monde social est totalement explicable en dépit de sa diversité et de son hétérogénéité apparente (Cuvillier 1972). Pour ce faire, les fondateurs et, plus tard, leurs successeurs ont emprunté aux sciences de la nature leurs instruments que sont l'observation et l'expérimentation pour les appliquer à l'étude des sociétés humaines.

Auguste Comte et Herbert Spencer développeront une analyse naturaliste consistant à appréhender les phénomènes sociaux, à l'image des phénomènes naturels. Avec Émile Durkheim, la sociologie va rompre avec les tentatives réduisant le social au biologique en reconnaissant le caractère spécifique des phénomènes sociaux. Dans son ouvrage intitulé *Les règles de la méthode sociologique* écrit en 1895, Durkheim (1992:4) donne une définition déterministe des faits sociaux en soutenant qu'ils sont comme « des manières d'agir, de penser et de sentir (...), extérieures à l'individu et sont doués d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui, qu'il le veuille ou non ». Pour lui, la nouvelle discipline doit être considérée comme une science et la règle fondamentale qu'il énonce à propos de l'observation des faits sociaux est alors de les considérer comme des choses.

Cependant, cet objectivisme fera face à un subjectivisme dont l'objet premier est qu'il ne saurait y avoir d'activité sociale sans intentionnalité. Dans cette conception, soulignent Delas et Milly (2005), le sociologue doit comprendre les intentions que les individus donnent à leurs actions qui, compte tenu des contraintes de la situation, constituent, par effet émergent, le tout social étudié. Le porte-drapeau de ce courant d'idées est Marx Weber. Ce dernier définit la sociologie comme

Une science qui se propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et, par là, expliquer causalement son déroulement et ses effets. Nous entendons par « activité » un comportement humain (...) quand, et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif. Et par activité « sociale », l'activité qui, d'après son sens visé par l'agent ou les agents, se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement (Weber cité par Berthelot 1990:29).

Les deux définitions de la sociologie montrent, si besoin en était, qu'un sérieux conflit de méthode se pose entre, d'une part, Durkheim et tous ceux qui se réclament de l'explication et, d'autre part, Weber et les autres tenants de la compréhension. Cette difficulté à définir avec exactitude l'objet même de la discipline a fait apparaître un dualisme dans les méthodes d'investigation du social. Toute la pensée sociologique sera marquée par l'opposition entre l'approche quantitative et l'approche qualitative. Une telle conjoncture méthodologique traversera toutes les disciplines des sciences sociales et jouera un rôle déterminant dans les critères de choix des instruments à mettre en œuvre pour saisir la réalité sociale.

La recherche évaluative, qui s'est surtout développée à partir des années 1960 au sein des disciplines comme l'éducation, la santé, le service social, ne sera pas épargnée par cette querelle théorique et méthodologique. S'appuyant essentiellement sur les techniques et procédures propres à la méthodologie quantitative et qualitative de base, elle sera marquée par divers débats sur la valeur de l'une ou l'autre des approches. Ces débats permettront à la recherche évaluative de connaître un engouement sans égal et de s'imposer comme une discipline de recherche à part entière. Mais, qu'est-ce qui différencie la recherche évaluative des autres types de recherche ? Sur quelles modalités s'appuie-t-elle ? Qu'est-ce qui fonde ses liens avec la sociologie ?

Le présent essai n'a pas pour objectif de revenir sur les fondements mêmes de l'antagonisme entre approche quantitative et approche qualitative, encore moins de présenter une épistémologie exhaustive de ces deux approches. Il se donne pour ambition, notamment dans la première partie, de les présenter à travers leurs fondements théoriques, leurs démarches et techniques. Cela nous amènera à parler d'abord des caractéristiques de l'approche quantitative, ensuite de celles de l'approche qualitative et, enfin, de leur complémentarité. La deuxième partie de notre travail sera consacrée à la recherche évaluative. Il s'agira d'examiner ses spécificités et ses modalités. Fort de cela, nous verrons, en dernière instance, les liens qui existent entre ce type de recherche et la sociologie.

### **Les approches méthodologiques en sociologie**

Depuis la publication du livre d'Émile Durkheim intitulé *Les règles de la méthode sociologique* en 1895, la méthodologie, prise comme « ensemble d'idées directrices qui orientent l'investigation scientifique » (Lessard-Hébert *et al.* cités par Karsenti et Savoie-Zajc 2004:112), a toujours occupé une place centrale dans la sociologie. Aussi est-elle à l'origine de plusieurs clivages que connaît celle-ci. Néanmoins, force est de reconnaître que les divergences méthodologiques ont permis à la sociologie de mettre à la disposition du chercheur des dispositifs d'observation très diversifiés. Même si ces derniers

ne sont généralement pas toujours neutres et engagent généralement des présupposés théoriques, voire idéologiques, leur pluralité a pour but à la fois de multiplier les informations et de renforcer les possibilités de comparaison et d'objectivation (Combessie 2003). Les différentes méthodes d'investigation et « d'administration de la preuve », selon les termes de Durkheim (1992:124), utilisées en sociologie ont été polarisées par l'approche quantitative et l'approche qualitative.

### ***L'approche quantitative***

Très souvent, les méthodologues donnent à l'approche quantitative les épithètes « positiviste », « objectiviste », mais aussi « déductiviste » (Comeau 1994). Ces appellations traduisent une manière propre à l'approche quantitative d'étudier la réalité sociale. Autrement dit, nous sommes en présence d'une approche holistique qui considère la société comme un tout qui prime sur les parties que constituent les individus. La démarche de même que les procédures techniques utilisées à cet effet reposent sur la valorisation du quantitatif. Il est bon de préciser d'emblée que l'origine des qualificatifs susmentionnés est à rechercher dans les progrès réalisés par l'esprit scientifique de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sous l'emprise du positivisme. En effet,

Philosophie dominante, le positivisme est une conception de la connaissance qui refuse la spéculation métaphysique pour ne reconnaître que le savoir acquis par l'observation et l'expérimentation. L'esprit positif, c'est celui qui renonce à connaître les raisons d'être des choses pour se contenter de décrire les lois qui commandent le mouvement des phénomènes (Gagnon et Hamelin cités par Comeau 1994:3).

Ainsi défini, le positivisme repose sur cinq postulats de base, à savoir :

- « le monde social est inaccessible dans son essence et que seul le monde des faits est analysable scientifiquement (phénoménalisme) ;
- le monde subjectif, c'est-à-dire celui de la conscience, de l'intuition, des valeurs, échappe en tant que tel à la science (objectivisme) ;
- l'observation externe, le test empirique objectif, est le seul guide des théories scientifiques, la compréhension et l'introspection sont rejetées comme méthodes non contrôlables (empirisme) ;
- la notion de la loi générale est au centre du programme positiviste, modèle simple et efficace qui rend compte d'une classe déterminée de phénomènes (nomothétisme) ;
- la connaissance des structures essentielles, des causes fondamentales et finales, est illusoire. Le signe d'une connaissance vraie est sa capacité de prédiction des événements qui relèvent du champ de pertinence des lois qu'elle a établies (prévisionnisme) » (Lessard-Hébert *et al.* cités par Comeau 1994:3).

Dans la perspective positiviste, ce qui caractérise la sociologie, c'est qu'elle est une science synthétique dans laquelle le tout prime sur l'élément (Delas et Milly 2005). Aucun fait social ne peut être expliqué sans être rapporté à la totalité dont il fait partie. Autrement dit, le chercheur doit analyser les faits sociaux en partant de la société et non de l'individu. Longtemps nommée « holiste », cette démarche qui porte, de nos jours, le nom de « holisme méthodologique » est une méthode d'analyse, plus qu'une affirmation sur la nature déterministe du social, même si les deux dimensions sont intimement liées. À ce titre, en sociologie, la règle la plus « clairement holiste méthodologique » (Delas et Milly 2005) est celle élaborée par Durkheim, enjoignant les sociologues de « chercher la cause déterminante d'un fait social parmi les faits sociaux antérieurs et non parmi les états de la conscience individuelle » (Durkheim 1992:109).

L'exigence de produire un discours objectif sur le social est une autre marque du positivisme. Pour les défenseurs de ce courant, seul l'objectivisme est susceptible de donner à la sociologie une certaine reconnaissance scientifique. Pour ce faire, l'approche quantitative exige au sociologue de s'écarter des prénotions, « idola, sorte de fantômes » (Durkheim 1992:18), qui peuvent constituer un frein à la production scientifique. Le seul moyen pour y parvenir, estime Durkheim (1992:16), est de « traiter les faits sociaux comme des choses ». Dans une telle perspective, le chercheur est tenu de respecter un certain protocole susceptible de lui procurer l'objectivité scientifique tant recherchée.

La déduction constitue, pour les tenants de l'approche quantitative, le type de raisonnement le plus adéquat pour atteindre le degré de scientificité souhaité. Selon Grawitz (1990:20), elle « est avant tout un moyen de démonstration consistant à partir de prémisses supposées assurées, d'où les conséquences tirent leur certitude ». Ce type de raisonnement est qualifié d'hypothético-déductif. Il s'agit d'une « opération mentale consistant avant tout à prendre pour point de départ une proposition ou un ensemble de propositions de portée universelle (ou du moins générale) dont on tire une hypothèse ou un ensemble d'hypothèses portant sur des cas particuliers » (Gauthier cité par Comeau 1994:4). De la sorte, l'hypothèse<sup>2</sup> donne à la recherche un fil conducteur très efficace et assure la cohérence entre les différentes parties de celle-ci.

Par ailleurs, un des axes fondamentaux du raisonnement déductif réside dans la traduction des concepts contenus dans l'hypothèse ou les hypothèses en données observables, mesurables et vérifiables. L'illustration la plus parfaite de ce raisonnement a été proposée par Paul Lazarsfeld, en 1965, dans son ouvrage intitulé *Vocabulaire des sciences sociales*. L'auteur y dégage quatre étapes devant permettre la traduction d'une problématique générale de recherche

en opération de construction de variables permettant l'utilisation de techniques quantitatives pour mesurer leurs caractéristiques et leurs relations.<sup>3</sup>

La première étape de la démarche proposée par Lazarsfeld consiste à formuler une hypothèse et à définir rigoureusement les concepts qu'elle renferme. La deuxième étape, quant à elle, repose sur une analyse du concept afin de dégager, de l'ensemble complexe de phénomènes qu'il désigne, ses principales dimensions pour analyser leurs interrelations. La troisième opération consiste à faire correspondre à chaque dimension des indicateurs ou variables. Un indicateur est une quantité mesurable qui varie dans le même sens que la dimension qu'on veut mesurer. La quatrième et dernière étape constitue en une synthèse des précédentes. Après avoir analysé le concept, construit des dimensions et sélectionné des indicateurs, il faut fournir une mesure unique du phénomène étudié. Cette mesure appelée indice est un regroupement de plusieurs indicateurs. Tout ce processus d'opérationnalisation aboutit très souvent à la construction d'un questionnaire comportant une liste ordonnée de variables, indicateurs des dimensions des différents concepts dont la recherche vise à expliciter la signification et les interrelations.

Le questionnaire<sup>4</sup> constitue donc un moment important du processus et a pour fonction principale de donner à l'enquête une extension plus grande et de vérifier statistiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et hypothèses préalablement constituées (Combessie 2003). Seulement, l'étape de la passation du questionnaire et son codage exigent beaucoup de rigueur de la part du chercheur. D'où la nécessité de tester le questionnaire par le biais d'une pré-enquête auprès d'un nombre limité de personnes choisies dans des milieux sociaux diversifiés pour mieux repréciser l'hypothèse.

L'un des moments clés du processus réside également dans l'échantillonnage. Il existe généralement deux grands procédés d'échantillonnage en recherche quantitative, à savoir la méthode non probabiliste et la méthode probabiliste. Par ailleurs, la plupart des spécialistes admettent qu'en recherche quantitative, le traitement et l'analyse des données passent aussi par plusieurs phases. Selon Ferréol (1995), il s'agit particulièrement d'examiner la distribution de chacune des variables et des relations entre variables en procédant à des tris à plat et des tris croisés. Cela nécessite le recours aux ressources de la statistique descriptive, c'est-à-dire les graphiques des données, le calcul de caractéristiques de tendance centrale : mode, moyenne, médiane et de dispersion : variance, quantiles, calcul de coefficients de corrélation (Boudreault 2004).

Selon Ferréol (1995), seules les techniques statistiques permettent de mettre en œuvre l'enquête empirique. D'ailleurs, parlant de l'utilité de la

statistique, Durkheim (1992) estimait qu'elle est la méthode, par excellence, qui permet d'isoler, de saisir et de traiter les faits sociaux dans leur ensemble. Et Marcel Mauss de renchérir en soutenant qu'« au fond, tout problème social est un problème statistique. La fréquence du fait, le nombre des individus participants, la répétition au long du temps, l'importance absolue et relative des actes et de leurs effets par rapport au reste de la vie, tout est mesurable et devrait être compté » (Mauss, cité par Ferréol 1995:136).

Mesurer, compter, par la suite expliquer, voilà la démarche de l'approche quantitative. Contrairement à celle-ci, les méthodes de l'approche qualitative ne supposent pas la réduction des faits observés à des variables repérables sur des échelles numériques (Cazeneuve 1972), mais procèdent à la fois par compréhension et explication. En cela, l'approche qualitative se pose comme étant l'antithèse de l'approche quantitative.

### ***L'approche qualitative***

L'approche qualitative est diversement caractérisée par les qualificatifs : « subjectiviste », « compréhensive », « naturaliste », « inductive », etc. (Mucchielli 1996). Essentiellement axée sur l'étude des représentations et des significations que les acteurs sociaux donnent à leurs actions, l'approche qualitative diffère de l'approche quantitative aussi bien dans ses fondements épistémologiques et théoriques que dans sa démarche et ses techniques.

Même si l'approche qualitative s'est tardivement imposée dans les recherches, son origine épistémologique et théorique n'est pas récente. Dès 1883, nous renseigne Cuvillier (1972), Wilhelm Dilthey, dans son ouvrage intitulé *Introduction à l'étude des sciences humaines*, rejette sans ménagement toute prétention tendant à appréhender la sociologie comme « science de la nature ». Il la rattache plutôt aux « sciences de l'esprit ». Selon lui, ces dernières peuvent se passer de concepts abstraits, car il s'agit ici d'« états vécus » qui sont appris intuitivement et n'ont pas besoin d'être expliqués à la manière des sciences de la nature. Elles étudient les phénomènes dans leur contexte « naturel » afin de bien saisir les subtilités de la vie quotidienne des gens. Il n'y a donc pas de manipulation expérimentale des sujets d'étude (Comeau 1994).

L'influence de Dilthey sur Weber et sur d'autres penseurs sera considérable. Du reste, ce dernier, qu'on peut considérer comme l'un des principaux précurseurs<sup>5</sup> de la recherche qualitative, donnera à la notion de compréhension un intérêt particulier. Pour Weber, la sociologie compréhensive diffère des sciences de la culture. Elle est celle qui cherche non pas à expliquer causalement ou par des lois les phénomènes sociaux, mais à les rendre « compréhensibles ». Chez Weber, « la compréhension consiste, d'abord, à retrouver le sens subjectif, immédiat, que les acteurs donnent à leurs actions.

Mais elle est aussi un procédé analytique et théorique d'« interprétation » du sens subjectif » (Delas et Milly 2005:161-162). Tout de même, pour Weber et pour la plupart des défenseurs de l'approche qualitative, comprendre ce n'est pas seulement se mettre à la place de l'acteur, avoir de l'empathie pour lui et saisir le sens subjectif de ses actions. C'est construire, de manière objective, des modèles d'analyse et des outils conceptuels pour analyser ses actions.

Aussi le fait que le sociologue choisit son objet de recherche dans la diversité infinie du réel, selon des critères et des valeurs qui lui sont propres (Delas et Milly 2005), ne signifie-t-il pas absence de scientificité. Au contraire, cela doit entraîner des exigences méthodologiques rigoureuses sur le travail d'interprétation et sur le choix des sujets. Ces exigences méthodologiques doivent accompagner tout le travail du sociologue, aussi bien dans le choix de son sujet que dans celui de sa démarche et de ses techniques. Dans l'approche qualitative, le raisonnement préconisé est l'induction, contrairement à l'approche quantitative qui privilégie la déduction.

L'induction peut être définie comme « l'action qui conduit à la découverte d'une hypothèse lors de l'analyse des données à partir d'une intuition, et la vérification des qualités heuristiques de cette hypothèse pour déterminer si elle peut servir d'explication pour un événement, une action, une relation ou une stratégie » (Strauss, cité par Comeau 1994:5). Dans l'induction, le cadre d'analyse et d'interprétation n'est pas donné d'avance, dans la mesure où il y a une réelle volonté de laisser les données s'exprimer elles-mêmes. Dans cette approche, le chercheur commence son travail sans avoir d'hypothèses toutes faites et il est même possible qu'il les énonce en cours de route, au fur et à mesure que les données se mettent en place. La théorie découlera donc des données.

Enfin, le constructivisme constitue également une dimension non moins importante dans la démarche inductive de productions de connaissances et suppose que la connaissance soit un construit. Effectivement, « contre l'épistémologie positiviste, l'épistémologie constructiviste met l'hypothèse au départ de la connaissance : l'hypothèse ne sort pas de l'observation des faits, mais de l'esprit du savant qui cherche à comprendre ; l'idée est antérieure au fait » (Gagnon et Hamelin, cités par Comeau 1994:6). Les résultats obtenus par le biais de la démarche inductive ont un caractère idiographique, c'est-à-dire ne sont pas spatio-temporellement généralisables. Ils sont valables pour des faits bien précis qui peuvent, toutefois, être comparés à des faits relevant d'autres contextes. Autrement dit, c'est en multipliant les études empiriques sur un phénomène social savamment questionné qu'il est possible d'arriver à sa compréhension globale.

En outre, mener une recherche qualitative implique le choix d'une ou de plusieurs méthodes de production de données, mais aussi un plan de recherche bien élaboré. À cet effet, la plupart des méthodologues distinguent entre quatre et cinq étapes dans la recherche qualitative, même s'ils ne s'entendent pas toujours sur les terminologies et la chronologie de la recherche. Pour Deslauriers (1991), ces étapes sont : la formulation des questions de recherche, la collecte des informations, la constitution des données, l'analyse des données, la rédaction du rapport de recherche.<sup>6</sup>

Comme dans toute recherche sociale, la formulation des questions de recherche est une étape importante dans la recherche qualitative. Une question de recherche ne doit pas comporter de réponses évidentes ou plusieurs réponses opposées qui doivent être confrontées (Deslauriers 1991 ; Savoie-Zajc 2004). Elle doit être aussi large que possible et doit englober un élément de surprise et d'originalité afin de démontrer la créativité du chercheur. La question de recherche n'est pas arrêtée une bonne fois pour toutes, elle est toujours modifiable, ce qui donne à la recherche qualitative un caractère circulaire (Deslauriers 1991), car tout n'est pas aussi simple et linéaire (Fortin 1991).

S'agissant de la collecte des informations, bon nombre de chercheurs qualitatifs identifient trois principaux instruments généralement utilisés dans la cueillette d'information, à savoir l'entrevue, l'observation participante et l'histoire de vie. L'entrevue de recherche peut être définie comme « une interaction verbale entre les personnes qui s'engagent volontairement dans pareille relation afin de partager un savoir, et ce, pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence » (Savoie-Zajc 2004:133). Elle permet au chercheur d'entrer en contact direct avec son interlocuteur pour mieux identifier et comprendre ses perspectives. Différents types d'entrevues existent : l'entrevue non dirigée, l'entrevue semi-dirigée, l'entrevue dirigée. L'entrevue peut être menée par une ou plusieurs personnes auprès d'un seul individu ou d'un groupe d'individus. Cependant, ce mode de cueillette de données comporte des limites à cause de comportements imprévisibles des individus interviewés. Pour éviter tout biais, il est recommandé d'associer l'observation à l'entrevue.

Il existe une panoplie d'observations allant de l'observation participante à l'observation provoquée, en passant par l'observation directe, indirecte, invoquée et non participante. Néanmoins, l'observation participante est la forme la plus usitée en recherche qualitative. Elle exige une présence régulière du chercheur sur le terrain qui aura à établir une grille d'observation. Du reste, Fortin (1987) la qualifie d'*une méthodologie à plein temps*. Elle donne au chercheur la possibilité de recueillir des données descriptives tout en

participant à la vie de la communauté qu'il étudie tout en la perturbant la moins possible. Aussi permet-elle au chercheur de saisir l'altérité (Fortin 1987).

Quant à l'histoire de vie, elle peut être définie comme un récit qui relate l'expérience vécue d'une personne (Le Gall 1987). Elle est une technique qui a pour visée de connaître une époque, une communauté, une société, à partir du point de vue d'une personne (Deslauriers 1991). Elle demande un grand savoir-faire de la part du chercheur pour tirer le maximum possible de l'expérience des interviewés.

Il existe aussi d'autres sources de données que l'on peut utiliser dans le cadre d'une recherche qualitative, et leur emploi dépend surtout du type de recherche qui est initiée. Parmi eux, nous pouvons citer les documents d'archives ou matériel écrit, la photographie, la vidéo, etc. Par ailleurs, le chercheur doit donner une attention particulière à la qualité des informations qu'il recueille en les vérifiant et en les comparant constamment pour une meilleure interprétation. Dans ce même ordre d'idées, il donnera une part prépondérante à l'éthique dans le processus en étant le plus clair possible.

L'échantillonnage constitue également une phase importante de la deuxième étape et doit obéir à certaines règles. Il « repose sur la notion de population qui désigne un ensemble dont les parties sont égales les unes aux autres ; on présume que cet ensemble est homogène et composé de strates semblables » (Deslauriers 1991:56). L'échantillonnage doit faire jouer le hasard au maximum de façon à ce que chaque unité ait une chance égale d'être choisie. Le chercheur ne doit pas non plus oublier d'indiquer les critères de choix.

Une autre étape importante est celle de la constitution des données. Il s'agit essentiellement pour le chercheur de « transformer les faits en données » (Marc cité par Deslauriers 1991:59). La réduction des données revêt plusieurs caractères allant de la prise de notes au codage des données, en passant par la transcription des observations et des entrevues. Le chercheur ne devra rien laisser au hasard. Il doit consigner sur son journal de bord toutes ses observations, de même qu'il doit transcrire tous les enregistrements effectués en respectant la chronologie des événements. Rigueur et fidélité doivent guider son action (Savoie-Zajc 2004).

L'analyse des données constitue un autre moment important du processus en recherche qualitative. Elle « représente les efforts du chercheur pour découvrir les liens à travers les faits accumulés » (Deslauriers 1991:79). Le chercheur ambitionne de saisir le sens des données collectées. Pour ce faire, il aura à élaborer un outil d'analyse performant qui lui permette de « reconstituer la réalité, de la recréer, de découvrir les processus sociaux psychologiques structurels » (Glaser cité par Deslauriers 1991:83). À cet égard, le meilleur outil demeure la lecture. Le chercheur doit lire, encore relire et toujours relire les notes, tandis que l'induction demeure le moyen privilégié par lequel le

chercheur débouche sur une hypothèse dont il s'agira ensuite de définir les différents concepts qu'elle englobe. Validité, fidélité, crédibilité, transférabilité, fiabilité et validation sont les conditions *sine qua non* devant permettre la généralisation de la théorie qui découlera de l'hypothèse.

La cinquième étape du processus chez Deslauriers (1991) est la rédaction du rapport<sup>7</sup> de recherche. Le chercheur aura à élaborer un plan de rédaction qui devra lui permettre d'avancer très vite dans sa rédaction. Pour réussir cet exercice, il lui faudra beaucoup se faire lire pour contrôler la forme et le fond de son travail. À la fin de la rédaction et ceci dans la version préliminaire, il devra soumettre son travail aux personnes interviewées ou observées afin qu'elles valident son étude, de même qu'il doit également se faire lire par ses pairs.

Comme nous venons de le voir, l'approche qualitative est en tout point de vue différente de l'approche quantitative aussi bien dans ses fondements épistémologiques que dans sa démarche et ses techniques. Toute recherche doit s'inscrire dans l'un ou l'autre des courants méthodologiques. Toutefois, force est de reconnaître que ces différentes approches sont, de nos jours, complémentaires.

### ***Approche quantitative et approche qualitative : de l'antagonisme à la complémentarité***

Pendant très longtemps, l'approche qualitative a été éclipsée par l'approche quantitative. Aussi l'antagonisme a-t-il toujours marqué leur évolution. Essentiellement axée sur les mesures, les variables et la vérification d'hypothèses, l'approche quantitative est l'opposé de l'approche qualitative qui porte une attention particulière aux significations des acteurs sociaux et privilégie la compréhension, la description et l'induction. L'antagonisme entre ces deux approches sera même entretenu par leurs principaux partisans. D'ailleurs, jetant l'anathème sur la recherche qualitative, un chercheur quantitativiste a pu soutenir au début des années 1990 que celle-ci ne devrait pas être financée, car n'étant pas dispendieuse (Deslauriers 1987). En guise de réponse, Paillé (2006:6) soutenait que « l'approche qualitative représente bien une avenue méthodologique pleinement censée, très sensible (...), proche des personnes et des logiques contextuelles, bien ancrée dans les terrains, bref valide, valable et complète ».

Avec le renouveau de l'approche qualitative « qui a affiné son arsenal méthodologique, comblant ainsi ce qui était sa principale lacune » (Deslauriers 1987:411), le débat s'est dépassionné au milieu de la décennie 1990, amenant certains chercheurs à évacuer toute perspective antagoniste entre les deux approches.<sup>8</sup> Pour certains chercheurs comme Alvaro Pirès (cité dans Comeau 1994), l'opposition entre les deux approches repose sur deux thèses erronées,

la première étant l'interchangeabilité des lettres et des chiffres, tandis que la deuxième thèse erronée attribuée à l'utilisation des chiffres, l'objectivisme, le réalisme ou le positivisme et attribuée aux lettres le subjectivisme, l'idéalisme, la phénoménologie.

Dès lors, nous estimons qu'il serait simpliste de considérer les deux approches comme étant contraires et incompatibles dans la réalisation d'une recherche. En effet, il est aisé de retrouver dans les recherches empiriques un traitement quantitatif des données qualitatives, de même que l'analyse qualitative s'incorpore dans les recherches quantitatives (Comeau 1994). Dans le cadre africain où la fiabilité des données chiffrées est parfois remise en question, nous jugeons nécessaire que les chercheurs mettent davantage l'accent sur la complémentarité de ces deux approches pour mieux appréhender la réalité sociale. En effet, l'adoption d'une approche mixte permet d'obtenir des informations supplémentaires, complémentaires de développement.

Du reste, c'est dans cette mouvance que Moss (cité par Karsenti et Savoie Zajc 2004:116) affirmait que ces deux approches, lorsqu'elles sont combinées, permettent naturellement « d'avoir une vision plus complète et plus nuancée d'un phénomène qu'on cherche à comprendre ». Tout de même, cette complémentarité doit être comprise dans une perspective des choix des méthodes et des techniques de travail, car les positions épistémologiques des deux approches sont inconciliables et un chercheur ne peut pas prétendre, à la fois, adopter une position neutre et objective dans sa recherche et, à la fois, subjective et immergée (Karsenti et Savoie- Zajc 2004).

Soulignons que cette complémentarité des méthodes sera également magnifiée dans le cadre de la recherche évaluative. Amorcé aux États-Unis, ce nouveau domaine de recherche s'est vite développé, se traduisant par la publication de nombreux articles et ouvrages spécialisés consacrés spécifiquement à ce domaine. Toutefois, comme toute nouvelle discipline de recherche, la recherche évaluative a connu une situation de précarité due en partie à la prolifération des méthodes et approches produites par des chercheurs de formations diversifiées.

### **La recherche évaluative**

L'évaluation de programmes n'est pas un phénomène des temps modernes. En effet, les bouleversements occasionnés par la révolution industrielle ont amené les pouvoirs publics à redéfinir les programmes sociaux et scolaires pour mieux répondre aux attentes des populations (Madaus *et al.* cités par Fontan et Lachance 2003). Pendant cette période, les opérations d'évaluation des pratiques sociales prenaient la forme de Commissions royales ou présidentielles et se limitaient à la mesure de la réussite scolaire à l'aide de tests. Pourtant, il a fallu attendre le début des années 1970 pour assister au développement de la

théorie et de la pratique évaluatives. Aujourd'hui, qu'elle prenne la forme d'une évaluation de programmes ou d'analyse politique, la recherche évaluative est considérée comme une recherche à part entière avec ses spécificités et ses modalités.<sup>9</sup> Par ailleurs, elle entretient un lien étroit avec la sociologie.

### ***Les spécificités de la recherche évaluative***

Selon Leca (1996), il est très important de faire une distinction entre la recherche évaluative et l'évaluation. L'évaluation, qui est une activité de nature institutionnelle a pour vocation de s'intégrer à la gestion publique et au fonctionnement du système. Par conséquent, elle répond à un besoin de rationalité et de transparence. La recherche évaluative, quant à elle, n'est ni plus ni moins qu'une recherche en sciences sociales appliquée à l'étude des politiques et de leurs effets sur la société. Cependant, estime Leca, l'évaluation se fonde essentiellement sur la recherche évaluative. Pour une meilleure identification de la recherche évaluative, certains auteurs en sont venus à formuler des définitions susceptibles d'en dégager toutes les caractéristiques. D'autres ont axé leurs réflexions sur la typologie des recherches évaluatives.

Cherchant à définir la recherche évaluative, Rutman (1982:24) soutient qu'« elle est, en tout premier lieu, un processus d'application de méthodes scientifiques visant à rassembler des données fiables et valides pour savoir comment et à quel degré des activités particulières produisent des effets ou des résultats particuliers ». S'agissant d'Alkin (cité par Rutman 1982:25), il la considère comme « un processus qui consiste à déterminer les secteurs de décisions, à sélectionner les renseignements appropriés, à rassembler et à analyser les renseignements en vue de produire des données utiles aux décisionnaires appelés à choisir entre plusieurs solutions de rechange ».

Nous constatons à travers ces différentes définitions que deux éléments majeurs se dégagent, à savoir l'usage des méthodes scientifiques reconnues pour collecter des données fiables et valides devant déboucher sur l'amélioration d'une action, mais aussi apporter un éclairage sur une prise de décision. Donc, la recherche évaluative est une activité qui met en liaison l'évaluation et la recherche. Cela suppose alors le respect strict des normes et protocoles de la méthodologie de recherche (Rutman 1982). Nous notons aussi à travers ces deux approches que l'idée de processus est évoquée, ce qui semble mettre en relief l'idée de mise à l'épreuve, afin d'amélioration et de décision que nous verrons plus loin avec Jean-Marie Van Der Maren.

Certes, la recherche évaluative n'est pas une nouvelle recherche encore moins une stratégie différente de recherche (Gaudreau 2001). Mais elle présente des caractéristiques qui lui sont propres. Se référant à Majchrzak, Deslauriers (2005) avance que la recherche évaluative se distingue des autres types de recherche du fait qu'elle a un objet de dimension universelle, qu'elle constitue

une recherche d'orientation empirico-inductive,<sup>10</sup> de même qu'elle porte tant sur l'avenir que sur le passé. Dans la même mouvance, Beaudry (1990) avance qu'elle est avant tout une démarche qui vise à renseigner les décideurs sur les retombées de leurs actions. Aussi « son intérêt ne réside pas seulement dans le fait qu'elle conduit ces derniers à identifier l'adéquacité de leurs actions, mais plutôt qu'elle permet de préciser les aspects de l'intervention qu'il faudrait corriger » (Beaudry 1990:393).

Abordant les caractéristiques de la recherche évaluative, Jean-Marie Van Der Maren (2003) établit une comparaison entre celle-ci et la justice. Pour lui, l'évaluation consiste à observer pour juger. Ce faisant, toute recherche évaluative, comme toute pratique évaluative, renferme deux dimensions importantes qu'il importe de ne pas confondre, à savoir d'une part, la prise d'information et, d'autre part, le jugement ou la décision. Poursuivant son argumentation, Van Der Maren souligne qu'il est admis que le juge ne peut rendre son verdict qu'après avoir entendu les parties concernées, c'est-à-dire après avoir collecté la bonne information pour justifier son jugement. Parfois, certains accusés sont libérés, non pas parce qu'ils sont innocents, mais seulement parce que la police ne dispose pas suffisamment d'éléments à charge pour que le juge puisse fonder son avis hors d'un doute raisonnable. Alors, conclut Van Der Maren, la plupart des procès échouent avant même de débiter, faute de preuves suffisantes. Ce faisant, le juge renonce à poursuivre.

La recherche évaluative, estime Van Der Maren, fonctionne sur la base de ces mêmes principes. Dans un premier temps, il faut recueillir une information crédible sur l'objet évalué avant de porter le jugement. « Le jugement n'aura de valeur que dans la mesure où l'information recueillie aura été complète et aura été admise comme valide par ceux auxquels on présente l'évaluation » (Van Der Maren 2003:60). D'ailleurs, toutes les approches élaborées dans le cadre de la recherche évaluative vont reconnaître au chercheur/évaluateur ce rôle déterminant de juge (Poupart *et al.* 1997 ; Patton 2012).

Aussi, dans son étude axée sur la recherche évaluative, Van Der Maren (2003) en identifie-t-il deux types, à savoir la recherche évaluative pour fin d'amélioration encore appelée recherche évaluative-adaptative et la recherche évaluative pour fin de décision.

### ***Typologie des recherches évaluatives***

Selon Van Der Maren, la recherche évaluative pour fin d'amélioration est fréquemment adoptée pour des besoins de remédiation et de régulation dans le développement d'une intervention. Dans ce type de recherche, l'accent est mis sur l'effectivité, c'est-à-dire sur la quantité et le degré d'atteinte des objectifs. Dès l'instant qu'il y a un constat d'écart entre ce qui était visé et le résultat obtenu, le problème est de faire une analyse du processus qui a

conduit à cet écart pour, à l'avenir, réduire ou faire disparaître cet écart. Généralement, un constat sommaire d'écart et un jugement d'insatisfaction sont à l'origine de la mise en œuvre de cette recherche. C'est une recherche souple et peu exigeante en matière d'évaluation et ne requiert aucun cadre expérimental, car se fondant exclusivement sur une démarche participative. Elle ne peut se réaliser qu'en interaction avec les acteurs et les utilisateurs. Enfin, ce type de recherche évaluative utilise les techniques de collecte de données qualitatives que sont : les études de cas, les entrevues, les observations participantes, les enregistrements audio et vidéo, les questions à réponses ouvertes (Beaudry 1990 ; Van Der Maren 2004).

S'agissant de la recherche évaluative pour fin de décision, Van Der Maren affirme qu'elle a pour vocation d'aider les décideurs à prendre des décisions du genre avancement dans un objet, « abandon d'un investissement » ou « changement ». Aussi l'objet de ce type de recherche est-il de montrer ce que les uns et les autres peuvent avancer en faveur ou en défaveur d'un quelconque objet. Il s'agit donc d'une logique de mise à l'épreuve de l'objet pour prouver son efficacité. Par ailleurs, la recherche évaluative pour fin de décision ambitionne de traiter deux problèmes, à savoir les plans de recherche qui permettent d'établir la preuve et les critères qui permettent de prendre une décision.

D'après Van Der Maren, la question fondamentale en recherche évaluative, plus particulièrement pour fin de décision, réside dans les critères d'évaluation qui constituent un lieu de discord. Effectivement, très souvent des opérations d'évaluation sont entreprises sans tenir compte des cahiers de charges de l'objet évalué et il s'en suit une remise en question de l'évaluation même, pour des raisons de validité interne. D'où la nécessité de bien identifier un objet ainsi que des paramètres (indicateurs) pertinents avant d'engager l'évaluation. La recherche évaluative pour fin de décision utilise des tests statistiques, des plans expérimentaux et quasi expérimentaux nécessitant la mesure de variables indépendantes et de variables parasites (ou dépendantes) pour arriver à une prise de décision « scientifique » (Monnier 1987 ; Beaudry 1990 et Van Der Maren 2003). Elle se fonde donc sur une approche hypothético-déductive mettant l'accent sur la prédication de phénomènes.

Ces deux types de recherche que nous venons de présenter ont pour ambition de fournir aux décideurs des informations fiables devant guider leurs prises de décision, mais aussi rendre plus efficaces leurs interventions. De la sorte, la recherche évaluative emprunte à la recherche fondamentale ses techniques et protocoles pour atteindre un certain degré de scientificité.

### ***Les principaux paradigmes de la recherche évaluative***

L'évolution de la recherche évaluative a été marquée par de nombreux débats en partie liés au fait que ce nouveau champ d'activité a été investi par des

spécialistes de divers horizons contraints d'inscrire leur démarche dans des orientations idéologiques et épistémologiques très variées et conflictuelles. Cela a pu faire dire à Lecomte (1982:2) que « la recherche évaluative est caractérisée par une multiplicité d'approches ». Économistes, psychologues, médecins, éducateurs, etc., ont été les principaux animateurs de ces débats et ont énormément contribué à l'éclosion de la recherche évaluative. Néanmoins, même si une certaine incohérence a toujours régné dans ce secteur d'activité, il serait hasardeux de l'attribuer à cette implication multidisciplinaire (Beaudry 1990). Quoiqu'il en soit, la recherche évaluative remplit un certain nombre de conditions et son processus de mise en œuvre se déploie à travers plusieurs étapes et en se référant à des paradigmes.

Selon Lecomte (1982:4), il existe en recherche évaluative deux paradigmes fondamentaux, à savoir « le paradigme normatif provenant des sciences humaines et sociales et le paradigme empirique provenant des sciences naturelles ». Toute recherche évaluative doit se situer dans l'un ou l'autre paradigme pour permettre au chercheur de donner rigueur et cohérence scientifique à son travail. Un paradigme nous dit Lecomte, est un schème qui définit, relie les théories et les instruments d'une certaine discipline. Dans le cadre de la recherche évaluative, ce concept sert :

à délimiter les phénomènes à évaluer ; à percevoir la réalité à évaluer et le rôle des valeurs dans ce processus ; à établir l'ampleur de la généralisation ; à déterminer la perspective du chercheur en évaluation ; à identifier les modes d'élaboration de l'évaluation (Lecomte 1982:3).

Définissant les principales dimensions de l'évaluation selon les paradigmes normatif et empirique, Lecomte (1982:5) propose le schéma suivant :

### Les paradigmes d'évaluation

Dimension de l'évaluation	Paradigme normatif	Paradigme empirique
Délimitation des phénomènes à évaluer	Holistique	Élémentaliste
Perception de la réalité à évaluer	Idéaliste	Réaliste
Ampleur de la généralisation	Subjectiviste	Objectiviste
Perspective du chercheur	Introspective	Extrospective
Modes d'élaboration de l'évaluation	Informaliste	Formaliste

À la lecture de ce tableau, il est aisé de constater que les grands paradigmes de la recherche évaluative s'opposent en tout point de vue. Au demeurant, leur opposition, estiment Fontan et Lachance (2003), a été à l'origine de

plusieurs débats idéologiques et politiques, car le plus souvent, les évaluations sont engagées pour répondre à des préoccupations d'ordre politique et technocratique. L'accent a-t-il été souvent mis sur l'efficacité, la pertinence et l'impact des programmes sociaux ? Cela a fait dire à Fontan et Lachance (2003) que l'évaluation est un processus à caractère éminemment politique. Aussi est-il généralement admis que le maniement de ces deux paradigmes est loin d'être évident, rendant ainsi le « biais » paradigmatique inévitable en évaluation (Levesque 1993). Même si, la plupart du temps, les évaluations gouvernementales privilégient le paradigme empirique, on assiste, de plus en plus, à une renaissance du paradigme normatif grâce à l'éclosion des approches qualitatives. Cela a permis de mettre l'emphase sur une démarche compréhensive des programmes à évaluer et d'accorder une place aux bénéficiaires comme partenaires dans l'évaluation d'un service ou d'un programme (Poupart *et al.* 1997).

Mais, pour plusieurs auteurs, la distinction entre quantitatif et qualitatif n'a aucun caractère absolu. En effet, les données qualitatives sont transformables en données quantitatives, de même que les chiffres reposent sur une conceptualisation préalable de la réalité (Leca 1996). Pour mieux profiter des avantages de chaque paradigme, Lecomte (1982) estime qu'il est important en évaluation de faire des choix parmi plusieurs méthodes au moyen d'un processus que le méthodologue Denzin nomme la « triangulation ». Selon Péladeau et Mercier (cités par Poupart *et al.* 1997:202), « la triangulation peut être conçue comme une modalité particulière d'utilisation de plusieurs méthodes où l'objectif recherché est d'accroître la vraisemblance des conclusions d'une étude par l'obtention de résultats convergents obtenus par des méthodes différentes ». Car, comme l'estime Lecomte (1982:17), « une seule théorie, méthode ou idéologie n'est pas suffisante pour saisir la totalité des problèmes à résoudre en évaluation, et qu'il faudra une grande souplesse et ouverture d'esprit pour relever les défis posés par la présence de différents paradigmes en recherche évaluative ». Dès lors, nous estimons que « la triangulation » (Poupart *et al.* 1997) est le seul moyen par lequel on peut arriver à des résultats fiables et tangibles, en ce sens qu'elle favorise la compréhension globale recherchée en redonnant la parole à tous les groupes concernés par l'évaluation.

Malgré leurs divergences apparentes, nous constatons que la tendance est à la synthèse des deux paradigmes qui « constituent les deux côtés d'une même médaille » (Lecomte 1982:144) pour permettre au chercheur, dans le cadre d'une action d'évaluation, de s'ouvrir sur plusieurs sources d'informations crédibles et pertinentes. Pour autant, l'atteinte de ces objectifs dans le cadre d'une pratique évaluative dépend de certaines conditions.

### ***Les conditions d'une bonne pratique évaluative***

Comme nous l'avons déjà dit, l'objet premier de toute action d'évaluation est de mesurer l'efficacité des programmes sociaux. Pour ce faire, l'évaluation s'appuie essentiellement sur la recherche évaluative, même si elle ne s'y limite pas (Leca, 1996), mais porte aussi sur un programme évaluable qui répond à certaines conditions préalables. La plupart des chercheurs en évaluation (Rutman 1982 ; Leca 1996 ; Gaudreau 2001) s'accordent à reconnaître que ces conditions au nombre de trois sont :

- un programme clairement articulé, c'est-à-dire un programme dans lequel le titre ne porte pas à confusion pour permettre au chercheur d'attribuer les résultats obtenus aux particularités du programme évalué et surtout de pouvoir reproduire ce dernier dans d'autres contextes ;
- des objectifs d'évaluation clairement définis favorisant le développement des instruments de mesure. Aussi permettent-ils d'établir les aspects particuliers d'un problème auxquels il convient de donner la priorité, de tenir les programmes pour des instruments d'imputabilité, mais aussi de donner beaucoup plus de crédibilité aux résultats (Rutman 1982 ; Leca 1996) ;
- un lien logique entre le programme et les objectifs et/ou les résultats dont l'existence est en partie déterminée par un programme évaluable. Pour ce faire, il importe d'examiner si le lien entre le programme et les objectifs ou les résultats espérés est solide pour justifier une évaluation.

L'absence de ces trois conditions rend inéluctablement l'évaluation inappropriée et inutile aux fins de planification, de budgétisation et de gestion des programmes (Rutman 1982). Donc, c'est seulement après les avoir réunies que le chercheur peut analyser l'efficacité du programme. Cette analyse passe par différentes étapes.

Il est bon de préciser que tout processus d'évaluation fait siennes les méthodes de la recherche évaluative, c'est-à-dire les méthodes de recherche en sciences sociales. Il s'agit de l'ensemble de la « boîte à outils » dont font usage le sociologue, l'anthropologue, le psychologue, etc. (Leca 1996). Comme dans toute recherche de terrain, l'évaluation se déroule suivant des phases aussi importantes les unes autant que les autres. Se fondant sur la plupart des spécialistes de la recherche et de la pratique évaluatives, Gaudreau (2001) identifie trois grands moments dans une évaluation de programme : *avant*, *pendant* et *après*. Chacun de ces moments renferme un certain nombre d'activités à accomplir.

Dans l'*avant* qui correspond à la préparation de l'évaluation, le chercheur définit son objet, ses objectifs et sa méthodologie. Il rédige le plan d'évaluation, produit les instruments d'évaluation (collecte, traitement, analyse, etc.) et

établit les règles d'éthique. Il aura à choisir entre l'approche quantitative, qualitative ou une triangulation. Dans le *pendant* qui coïncide avec l'action même d'évaluation, il s'agit pour le chercheur de recueillir, de traiter, d'analyser et d'interpréter les données, mais aussi d'énoncer le jugement et les recommandations. C'est dans cette étape qu'il faudra identifier les répondants de l'évaluation, c'est-à-dire établir un échantillon représentatif pour pouvoir administrer les différentes techniques retenues pour collecter les informations. Rigueur, créativité et esprit méthodique conditionneront sa démarche. Dans l'*après*, qui est l'étape du suivi, le chercheur rédige le rapport de l'évaluation, réinvestit les résultats et fait un retour sur l'évaluation. Dans ce rapport, le chercheur rend compte de toutes les démarches de l'évaluation. De leur pertinence et de leur crédibilité, dépend le degré de diffusion des résultats qui pourront par la suite être réinvestis.

En résumé, voici les étapes d'une évaluation qui peuvent être réparties dans trois grands moments que sont donc : l'avant, pendant et l'après. Maintenant, il s'agit de voir en quoi la recherche évaluative se rattache à la sociologie.

### ***Lien entre la recherche évaluative et la sociologie***

Au début du XXe siècle, la recherche et la pratique évaluatives se sont surtout développées en empruntant à la recherche sociale toutes ses méthodes et techniques en réponse à des demandes des pouvoirs publics pour l'amélioration des rendements des programmes sociaux. Comme en sociologie et dans d'autres domaines des sciences humaines et sociales, les premiers instruments de la recherche évaluative « s'appuient sur la conviction que les composantes humaines et sociales sont mesurables de manière neutre et objective (...) et que les phénomènes sociaux sont appréhendables par l'observation des différences entre individus » (Monnier 1987:19).

Pendant cette période, aussi bien la recherche évaluative que la pratique évaluative reposaient exclusivement sur le quantitatif. Dès lors, les instruments méthodologiques étaient composés de tests, d'échelles de mesure, de questionnaires d'attitude standardisés, etc. L'emphase était donc mise sur la quantification des résultats des programmes, des interventions et des politiques. Mesures et efficacité étaient les maîtres mots, tandis que le chercheur/évaluateur jouait un véritable rôle de technicien devant être à même de manipuler les différents instruments de mesure mis à sa disposition ou d'en concevoir (Fraise et al. 1987).

Il a fallu attendre les années 1960 pour voir apparaître aux États-Unis une nouvelle dimension de la recherche et de la pratique évaluatives. Essentiellement axées sur la recherche d'un meilleur rendement des programmes sociaux, celles-ci avaient une finalité gestionnaire et consistaient à répartir de la manière

la plus rationnelle les ressources financières entre différentes actions, mais aussi et surtout à améliorer la gestion des services chargés de les mettre en œuvre (Leca 1996). Dans cette perspective, une collaboration très étroite entre la communauté scientifique et l'État s'est vite développée rendant possible la mise en pratique « du paradigme expérimentaliste » (Monnier 1987:23), car l'évaluation des pouvoirs publics était devenue une priorité politique (Fraisie et al. 1987). Ce faisant, la recherche évaluative s'est présentée sous le double visage de la recherche fondamentale et de l'utilité immédiate (Forest 1993).

Dans les années 1970, la rationalisation des choix politiques s'étend dans la quasi-totalité des pays occidentaux. Gestion des programmes et rationalisation budgétaire déterminaient l'action des pouvoirs publics (Forest 1993). Pendant toute cette période, la recherche et la pratique évaluatives relevaient plutôt d'une logique économique ou de gestion que d'une vision sociale (Légaré et Demers 1993). Il s'agissait pour les chercheurs de trouver une réponse à la question « Tel organisme, tel service sont-ils bien ou mal gérés ? » (Fraisie et al. 1987:19). Alors furent utilisées les techniques du contrôle de gestion axées sur l'analyse des coûts mis en rapport avec les services fournis et sur l'appréciation des couples dépenses/rendement, coûts/efficacité, etc. (Fraisie et al. 1987). Aucune valeur n'était donnée à la dimension humaine et sociale des politiques et programmes mis en œuvre.

Dans cette perspective, soulignent Lavoie et al. (1993), le chercheur/évaluateur se colle davantage aux demandes et questionnements des concepteurs, se mettant ainsi exclusivement au service des gestionnaires. Approche, du reste, que Guba et Lincoln (cités par Lavoie et al. 1993:180) qualifient de « managérisme » dans la mesure où le chercheur/évaluateur adopte une approche réactive et ne joue pas son rôle de critique face à l'intervention et au cadre conceptuel qui la sous-tend. Lavoie et al. (1993) affirment que son rôle semble inhiber chez lui le chercheur et le spécialiste en sciences sociales.

Ce n'est qu'à la fin de la décennie 1980 qu'une nouvelle tendance s'est dessinée dans la recherche et la pratique évaluative qui s'imposaient, de jour en jour, comme un véritable champ de production de connaissances (Duru-Bellat 2006). L'accent était davantage mis sur des préoccupations de pertinence, de validité sociale, d'utilité sociale comme question d'évaluation, reléguant au second plan les strictes questions d'efficacité, et de rentabilité économique (Légaré et Demers 1993) développées une décennie auparavant par les approches de gestion. De plus en plus, les sociologues jouaient un rôle primordial dans l'avancement de la recherche et de la pratique évaluatives qui « englobent tout ce qui contribue dans une société à constituer les savoirs sur elle-même en orientant son développement » (Légaré et Demers 1993:9).

Ce nouvel ancrage de la recherche et de la pratique évaluatives dans le social a été rendu possible grâce à l'émergence et à l'évolution des méthodes qualitatives. Ces dernières ont permis au chercheur/évaluateur d'être proche du terrain où il lui est possible d'étudier aussi bien les conditions de prises de décisions que les répercussions des politiques sur les régions, les familles et les individus (Deslauriers 1987). Comme le soulignent Fontan et Lachance (2003), les décisions ne portent plus sur l'objet étudié et évalué, ni sur la méthode, mais plutôt sur les valeurs mises en œuvre par chacune des parties. Cela permet de prendre en considération la pertinence sociale des initiatives dans la conception d'une évaluation. D'ailleurs, c'est dans ce contexte que Lincoln et Guba ont élaboré l'évaluation de « quatrième génération » dans laquelle les intérêts des différents acteurs d'un programme sont respectés, de même que ces derniers sont impliqués dans le processus (Fontan et Lachance 2003). Aussi cela a-t-il amené Patton (2012) à développer un nouveau discours consistant à considérer le client comme un partenaire dans la recherche et l'évaluation d'un programme ou d'un service.

Dans cette perspective, le rôle du chercheur/évaluateur ne se limitera pas seulement à collecter des données permettant de juger la pertinence de l'intervention, mais il aura aussi à identifier les différents acteurs concernés par la recherche pour leur permettre de s'exprimer librement sur l'intervention. Suivant le principe déjà exprimé par Weber, il s'intéressera davantage à la signification du comportement humain, dans un contexte d'interaction sociale et selon une compréhension empathique basée sur son expérience personnelle (Poupart *et al.* 1997). Cette nouvelle conception de la recherche et de la pratique évaluative qui se dégage consiste donc à se coller davantage au milieu. De plus en plus, chercheurs et intervenants sociaux développent, dans le cadre de la recherche et la pratique évaluatives, leur collaboration pour une meilleure compréhension des phénomènes sociaux et de leur construction, dans l'optique d'une pleine réussite des programmes et politiques sociaux. À partir de là, nous pouvons affirmer que la recherche évaluative entretient une étroite relation avec la sociologie, du moins telle qu'elle est actuellement pratiquée. Mieux, elle peut même être assimilée à la « sociologie appliquée », comprise comme processus d'application des connaissances sociologiques à la solution des problèmes pratiques de la vie sociale.

### **Conclusion**

Présenter les approches méthodologiques en sociologie et parler des spécificités et des modalités de la recherche évaluative en montrant en quoi elle se rattache à la sociologie ont été les objectifs du présent article. Au terme de cet exercice, nous constatons qu'il existe deux grandes approches

méthodologiques en sociologie, à savoir l'approche quantitative et l'approche qualitative. Leur présentation a permis de mettre au grand jour leur opposition. Opposition qui remonte, en fait, aux origines mêmes de la sociologie et à la difficulté des précurseurs que sont, entre autres, Comte, Durkheim, Weber de dégager une définition et des méthodes communes propres à la discipline. Malgré leur apparente opposition, force est de reconnaître que l'adoption d'une approche mixte permet d'obtenir des renseignements complémentaires dans l'étude des mêmes phénomènes sociaux. Cette même démarche doit être prônée dans le cadre de la recherche évaluative au moyen de la triangulation des méthodes.

La recherche évaluative, qui s'est imposée comme domaine de recherche à part entière fera siennes les méthodes et techniques de la recherche sociale. Comme dans la plupart des disciplines de recherche, deux grands paradigmes que sont le paradigme empirique et le paradigme normatif déterminent la démarche du chercheur qui se lance dans la recherche évaluative. En outre, nous avons vu que la pratique évaluative repose sur un certain nombre de conditions et passe par différentes étapes que le chercheur/évaluateur doit impérativement respecter pour parvenir à des résultats probants, ce qui nécessite une bonne identification de l'objet à évaluer et des objectifs d'évaluation bien clarifiés. Par ailleurs, nous avons vu que ce type de recherche qui, à ses débuts, a développé des méthodes et des techniques diversifiées pour mesurer l'efficacité des programmes sociaux cessera, à partir de la fin de la décennie 1980, d'être au service des sciences de la gestion pour mettre l'accent sur des préoccupations de validité et d'utilité sociale se rapprochant davantage à la sociologie.

Cette nouvelle donne a été rendue possible grâce à l'émergence et au développement des méthodes qualitatives qui mettent l'emphase sur la « signification », le « contexte » et l'« empathie » (Lecomte 1982:149). Pour autant, l'étude des programmes ou politiques et de leurs effets sur les sociétés n'est pas chose aisée. La difficulté principale ne relève pas des choix effectués selon les approches quantitatives ou qualitatives, les paradigmes normatif ou empirique, l'évaluation aux fins de décision ou d'amélioration. Toute la difficulté est d'arriver à isoler les effets ou les impacts propres aux programmes à évaluer. Or, les sociétés humaines étant complexes, plusieurs facteurs incontrôlables peuvent influencer sur le succès ou l'échec de ces programmes. Tels sont les grands défis auxquels est confrontée la recherche évaluative et qui méritent d'être investigués en profondeur.

## Notes

1. La révolution industrielle a complètement bouleversé les modes de production traditionnels et instauré de nouveaux rapports sociaux en termes de classes : bourgeoisie et prolétariat. Quant à la révolution politique, en particulier française, elle a remis en cause l'ancien ordre politique fondé sur la suprématie du clergé et promu les valeurs de liberté et de démocratie.
2. L'hypothèse vise à répondre à la question de recherche. Pour ce faire, le chercheur doit déterminer ce qu'il aimerait trouver à la fin de la recherche (Boudreault 2004). L'hypothèse est alors une proposition provisoire qui doit être soumise à l'épreuve des faits. Elle peut être confirmée ou infirmée, ou encore nuancée.
3. En 1970, Raymond Boudon esquissait également, dans son ouvrage intitulé *L'analyse mathématique des faits sociaux*, quatre moments d'une démarche quantitative, à savoir la formulation des hypothèses, la construction du plan d'observation, la construction des variables, l'analyse des relations entre variables.
4. Le questionnaire est parfois assimilable au sondage. Toutefois, le premier correspond souvent à un formulaire de plusieurs questions alors que l'autre est constitué de quelques questions, parfois une seule, administrées à des unités plus larges. Quoi qu'il en soit, le questionnaire et le sondage constituent les techniques les plus usitées par les sociologues pour recueillir des données quantitatives. La méthode quasi-expérimentale est également utilisée dans le cadre de l'approche quantitative en sociologie. Dans le modèle quasi-expérimental, le chercheur aura à constituer deux groupes : un groupe expérimental et un groupe contrôle pour tester la validité de son hypothèse (Boudreault 2004).
5. Husserl, avec sa théorie axée sur la phénoménologie, a également largement contribué à l'émergence des recherches qualitatives. La phénoménologie est un effort pour saisir, par intuition, les « essences », c'est-à-dire les significations idéales de tout ce qui est, à travers les êtres empiriques et les cas particuliers (Cuvillier 1972).
6. Pour Savoie-Zajc (2004), se référant à Lincoln et Guba, les phases d'une recherche se résument à la question de recherche de départ, à l'échantillonnage théorique, à la collecte de données et l'analyse inductive des données. Mais quelle que soit la formule adoptée, le but reste le même, à savoir produire des données qualitatives.
7. Les éléments qui doivent être présents dans le rapport sont : l'énoncé de la question de recherche, l'objet de la recherche, les buts et objectifs de la recherche, la méthodologie, la présentation et l'analyse des résultats et la bibliographie (Deslauriers 1991).

8. Lazarsfeld a été le premier à combiner approche quantitative et approche qualitative, de même qu'il a été le premier à chercher à éteindre le conflit entre les différents tenants de ces deux approches (Rocher in préface *Poupart et al.* 1997). Raymond Boudon (1993), quant à lui, parlait de *fausses querelles des méthodes*.
9. Dans tous les continents, on assiste à la mise en place d'associations des évaluateurs. C'est dans cette perspective que l'Association Africaine d'Évaluation a été créée avec pour objectif d'apporter des contributions significatives pour l'avancement de l'évaluation.
10. Patton (1990) la qualifiait aussi d'approche holistique-inductive.

### Bibliographie

- Beaudry, J., 1990, « L'évaluation de programme », *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 391-415.
- Berthelot, J.M., 1990, *L'intelligence du social*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Boudon, R., 1995, *Les méthodes en sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Boudreault, P., 2004, « La recherche quantitative », *La recherche en éducation : étapes et approches*, pp. 151-180, Sherbrooke, Éditions du CRP.
- Cazeneuve, J., 1972, « Les tendances de la sociologie moderne », *Les Dictionnaires Marabout Université Savoir Moderne*, Paris, Des presses de Gérard & C°, pp. 306-331, Tome 2.
- Combessie, J.-C., 2007, *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte.
- Cuvillier, A., 1972, « Historique. d'Auguste Comte à Marshall McLuhan ». *Les Dictionnaires Marabout Université Savoir Moderne*, Paris, Des presses de Gérard & C°, Tome 2, pp. 241-305.
- Delas, J.-P. et Milly, B., 1997, *Histoire des pensées sociologiques*, Ed. Sirey.
- Deslauriers, J.-P., 1991, *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill.
- Deslauriers, J.-P., (dir.) 1987, *Les méthodes de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Durkheim, É., 1992, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Quadrige/PUF.
- Duru-Bellat, M., 2006, « La sociologie, une approche évaluative ou l'évaluation, une approche sociologique », *Recherche sur l'évaluation en éducation. Problématique, méthodologies et épistémologie*, Paris, L'Harmattan, pp. 183-191.
- Duverger, M., 1961, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Ferréol, G., sous la direction de, 1995, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin.

- Figari, G. et Lopez, L.M. eds, 2006, *Recherche sur l'évaluation en éducation : problématiques, méthodologie et épistémologie*, Paris, L'Harmattan.
- Fontan, J.-M. et Lachance, É., 2003, « L'évaluation de cinquième génération », *L'évaluation de l'économie sociale, quelques enjeux de conceptualisation et de méthodologie*, CRISES, N°IN0301, pp. 21-35.
- Forest, P.-G., 1993, « L'Idée fixe... Réflexions sur l'usage public de l'évaluation », *L'évaluation sociale : savoirs, éthique, méthodes : Actes du 59e congrès de l'ACSALF*, Québec, Éditions du Méridien, pp. 47-59.
- Fortin, A., 1987, « L'observation participante : au cœur de l'altérité », *Les méthodes de la recherche qualitative*, sous la direction de Jean-Pierre Deslauriers, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 23-33.
- Fortin, A., « Compte rendu sur l'ouvrage de Jean-Pierre Deslauriers », *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill, [En ligne] : <http://id.erudit.org/iderudit/301190ar> (page consultée le 12 novembre 2008).
- Fraisse, J., Bonetti, M. et De Gaulejac, V., 1987, *L'évaluation dynamique des organisations publiques*, Paris, Les Éditions d'Organisation.
- Gaudreau, L., 2001, *Évaluer pour évoluer*, Montréal, Les Éditions Logiques.
- Gauthier, B. (dir.), 2004, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec.
- Grawitz, M., 1990, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- Karsenti, T., Savoie-Zajc, L., 2004, *La recherche en éducation : étapes et approches*, Sherbrooke, Éditions du CRP.
- Lavoie, J.-P., Demers, A., et Drapeau, A., 1993, « Le fardeau des aidantes informelles des personnes âgées en perte d'autonomie et le fardeau de l'évaluateur : questionnement des choix évaluatifs », *L'évaluation sociale : savoirs, éthique, méthodes : Actes du 59e congrès de l'ACSALF*, Québec, Éditions du Méridien, pp. 167-186.
- Le Gall, D., 1987, « Les récits de la vie : approcher le social par la pratique », *Les méthodes de la recherche qualitative*, sous la direction de Jean-Pierre Deslauriers, pp. 35-48, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Leca, J., 1996, *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*, Paris, La documentation française.
- Lecomte, R., 1982, « Les apports de l'évaluation qualitative et Critique en recherche évaluative », *Introduction aux méthodes de recherche évaluative*, Sainte Foy, Presses de l'Université Laval, pp. 143-153.
- Lecomte, R., 1982, « Les paradigmes méthodologiques en recherche évaluative : leurs fondements et leurs répercussions », *Introduction aux méthodes de recherche évaluative*, Sainte Foy, Presses de l'Université Laval, pp. 01-21.
- Lecomte, R. et Rutman, L., 1982, *Introduction aux méthodes de recherche évaluative*, Sainte Foy, Presses de l'Université Laval.
- Legare, J. et Demers, A., 1993, *L'évaluation sociale : savoirs, éthique, méthodes : Actes du 59e congrès de l'ACSALF*, Québec, Éditions du Méridien.

- Levesque, M., 1993, « L'évaluation du système d'enseignement collégial à travers la performance de ses clients : quel paradigme évaluatif retenir ? », *L'évaluation sociale : savoirs, éthique, méthodes : Actes du 59<sup>e</sup> congrès de l'ACSALF*, sous la direction de Judith Légaré et Andrée Demers, pp. 145-165, Québec, Éditions du Méridien.
- Lievre, P., 2002, *Évaluer une action sociale*, Rennes, École nationale de la santé publique.
- Monnier, E., 1987, *Évaluations de l'action des pouvoirs publics. Du projet au bilan*, Paris, Économica.
- Mucchielli, A., 1996, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.
- Paillel, P., 2006, *La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain*, Paris, Armand Colin.
- Patton, M.Q., 2012, *Essentials of Utilization-Focused Evaluation*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.
- Patton, M.Q., 1990, *Qualitative evaluation and research methods*, Newbury Park, Calif., Sage Publications.
- Petit, A., 1995, « De Comte à Durkheim : un héritage ambivalent », *La sociologie et sa méthode. Les Règles de Durkheim un siècle après*, Paris, L'Harmattan, pp. 49-70.
- Poirier, G., 2007, *Méthodes d'analyse qualitative en sciences sociales*, Notes de cours.
- Poupart, J., Groulx, L.H., Mayer, R., Deslauriers, J.P., Laperrière, A. et Pires, A.P., 1998, *La recherche qualitative : diversité des champs et des pratiques au Québec*, Montréal, Gaëtan Morin.
- Rutman, L., 1982, « Planification d'une étude évaluative », *Introduction aux méthodes de recherche évaluative*, Sainte Foy, Presses de l'Université Laval, pp. 23-46.
- Savoie-Zajc, L., 2004, « La recherche qualitative/interprétative en éducation », *La recherche en éducation : étapes et approches*, pp. 123-150, Sherbrooke, Éditions du CRP.
- Strauss, A. et Juliet, C., 2004, *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, traduit de l'anglais par Marc-Henry Soulet, avec la collaboration de Steïphanie Emery, Kerralie Ouevray et Chloë Saas, Fribourg, Academic press Fribourg.
- Van Der Maren, J.-M., 2007, « Les recherches évaluatives », *La recherche appliquée en pédagogie*, Bruxelles, De Boeck, pp. 63-82.